

AVIS PUBLIC

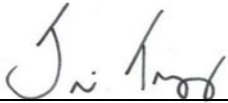
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, a adopté les règlements suivants :

- *Règlement n° 456-22 concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées et des bâtiments qui y sont assimilables et abrogeant le règlement n° 403-20 ;*
- *Règlement n° 457-22 concernant les fossés et l'installation de ponceaux.*

Ces règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

FAIT À DUNHAM, CE 12 JANVIER 2023.



Jessica Tanguay,
Greffière
